



LA COULÉE VERTE DE L'INTERCONNEXION DES TGV

C R É T E I L - S A N T E N Y

Synthèse de l'étude de programmation



Introduction

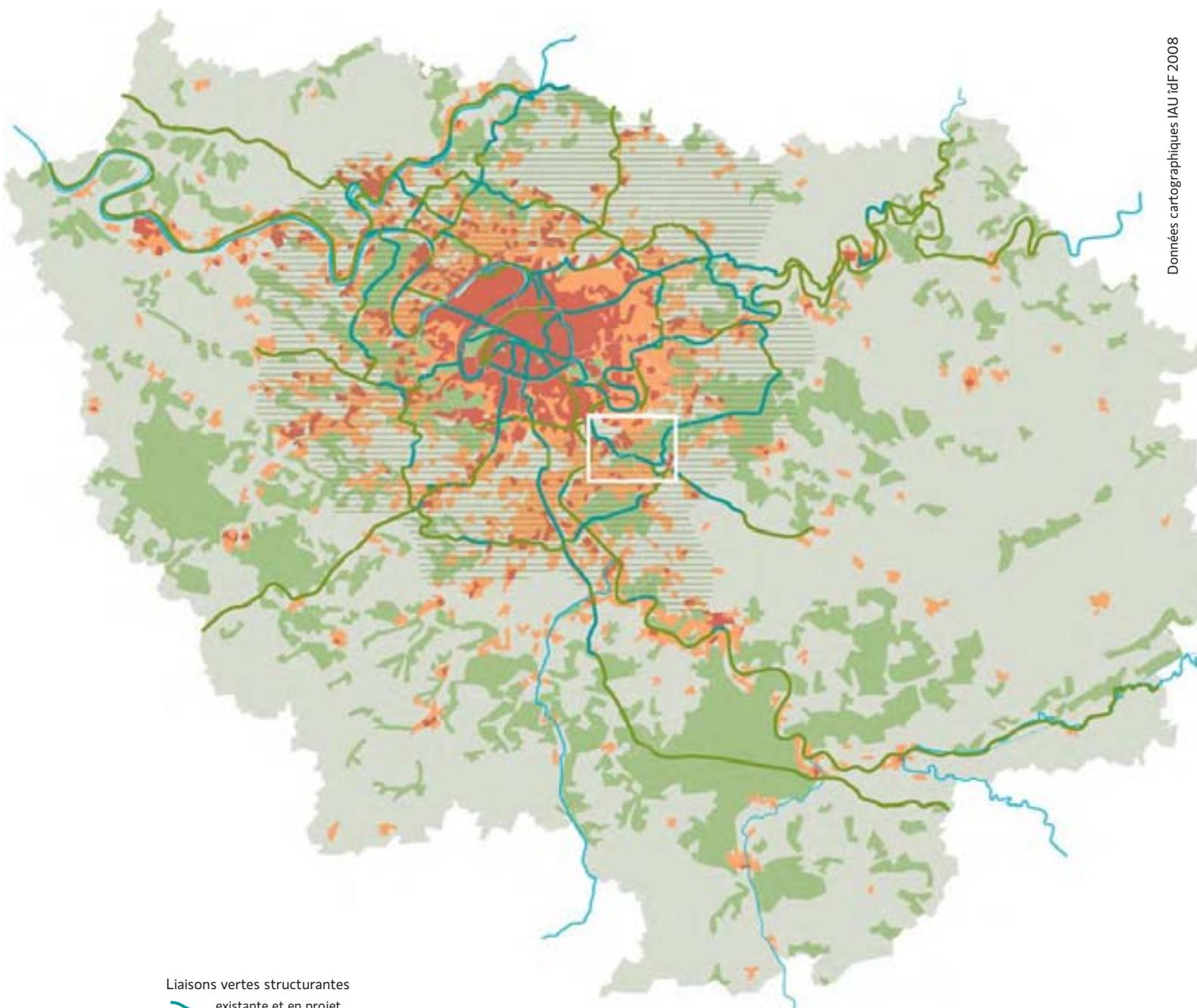
La Coulée verte de l'interconnexion des TGV est un projet de longue date. Depuis ses premières formulations, le contexte urbain a fortement évolué, la ville, sous ses formes multiples, est venue côtoyer le ruban de nature qui s'étire de Créteil à la forêt Notre-Dame. Le contexte social s'est aussi transformé, avec la prise de conscience collective des enjeux du développement durable.

Cette double mutation, loin d'avoir affaibli la portée du projet, l'a tout au contraire renforcée. La Coulée verte, pensée conjointement à l'échelle régionale et départementale, reflète de manière emblématique les situations de confrontation entre ville et nature auxquelles les collectivités ont désormais à apporter des réponses. L'opposition apparente se résout dans un projet capable de se resituer aux plus larges échelles territoriales autant que de s'exprimer dans le détail des situations locales. Le projet de la Coulée verte se place dans une perspective constante de recherche d'équilibres, d'articulations, d'apports mutuels entre les nécessités du monde urbain, ses usages de l'espace et ses modes de vie, et les impératifs de préservation d'un patrimoine parfois exceptionnel, toujours précieux.

Cette synthèse d'un vaste travail de programmation entrepris par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et la Direction des Espaces Verts et du Paysage du Conseil général du Val-de-Marne en lien avec les services de la Région Ile-de-France, a pour but de permettre aux assemblées concernées (Conseil régional, Conseil général et Comité syndical du Syndicat mixte d'étude et de réalisation (SMER) de la Coulée verte de l'interconnexion des TGV regroupant la région et le département) une prise de décision éclairée quant à ses enjeux urbains, écologiques et de projet.

Un document technique détaillé complète cette présentation et permet à ceux qui le souhaitent d'approfondir leur connaissance du projet secteur par secteur.

LA COULÉE VERTE DANS UNE PERSPECTIVE RÉGIONALE



- Liaisons vertes structurantes
-  existante et en projet
 -  proposition et itinéraire à définir
-  Ceinture verte
-  Espace vert
 -  Espace rural ou ouvert
 -  Espace urbain diffus
 -  Espace urbain dense



Dés 1995, le Plan vert de la Région Ile-de-France a affirmé la nécessité d'un maillage du territoire par l'identification d'un réseau d'espaces linéaires naturels ou aménagés : les liaisons vertes. Il s'agissait de mettre en relation les espaces ouverts urbains, ruraux, forestiers notamment, dans une logique de circulation douce. Les liaisons vertes participent au décloisonnement des espaces urbains et périurbains, à leur structuration – là où fréquemment les grandes infrastructures remplissent ce rôle par défaut – à la pénétration de la nature, à la revalorisation de l'environnement et des grands paysages.

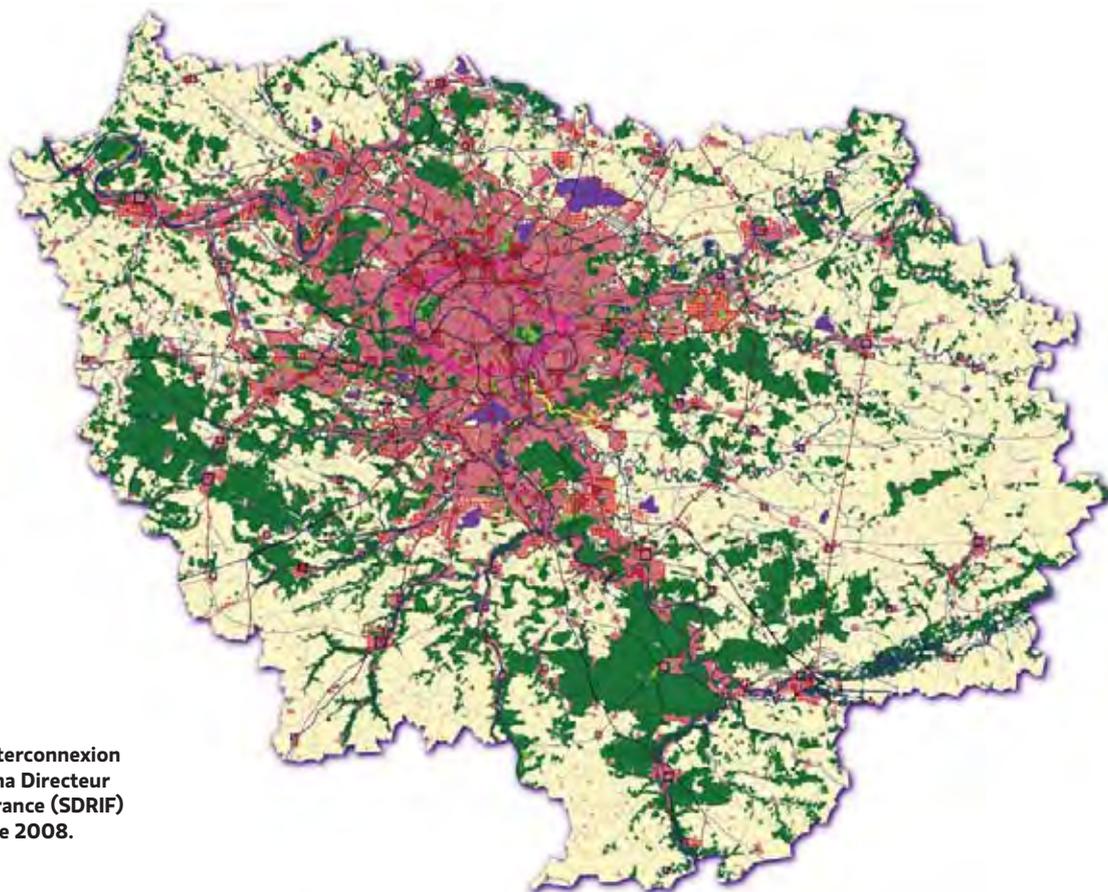
Les liaisons vertes, définies dans une logique d'accès aux espaces récréatifs et naturels, ne sont pas la seule expression de la politique régionale en faveur des circulations douces, également préoccupée par les liaisons structurantes fonctionnelles quotidiennes (de desserte des gares, des équipements scolaires,...). Mais elles en sont l'un des outils très qualitatifs ; la liaison douce se doublant d'un traitement paysager et écologique qui se veut exemplaire.

Le projet de SDRIF adopté le 25 septembre 2008 par le Conseil régional définit les liaisons vertes qui cheminent à travers l'espace régional francilien par trois types de tracés. Certaines empruntent celui des grandes vallées, d'autres se développent de manière radiale ou circulaire. Elles adoptent aussi, en fonction du contexte et des possibilités d'intervention, des formes très différentes : simples redistributions de voirie en milieu urbain dense, cheminements verts et promenades plantées... Les plus ambitieuses, dites « coulées vertes » se distinguent par une continuité de grande longueur et des

largeurs variables de 10 à 30 m. L'Agence des espaces verts achève par exemple actuellement, pour le compte de la Région Ile-de-France, la Coulée verte du Sud parisien, lien majeur de 12 km entre Paris, les Hauts-de-Seine et l'Essonne.

Aujourd'hui, le maillage effectif est encore loin du schéma théorique. Non seulement le linéaire total demeure trop restreint, mais aussi les discontinuités sont encore innombrables. Sur le terrain, les liaisons vertes se heurtent, en effet, aux obstacles physiques des infrastructures ainsi qu'aux limites administratives. Le projet de SDRIF met ainsi à jour le dessin d'ensemble du réseau et affirme la volonté d'en compléter le maillage dans le tissu urbain existant et de le conforter en milieu rural. A ce titre, le réseau des liaisons vertes en ceinture verte, espace d'articulation entre le cœur d'agglomération et l'espace rural, revêt une importance particulière.

La Région Ile-de-France a précisé, dans le nouveau projet de convention pour la période 2009-2013, les missions de l'Agence des espaces verts afin qu'elle s'inscrive dans le projet de planification régionale et qu'elle y apporte sa contribution. La convention signée entre les deux parties précise que l'Agence sera chargée de « réaliser et accompagner la mise en place des circulations douces » pour « contribuer au maillage de la trame verte d'agglomération ». Radiale de premier plan par son étendue et son intérêt urbain et écologique, liaison cyclable d'intérêt Régionale, la Coulée verte de l'interconnexion des TGV, répertoriée à l'annexe 1 de la convention comme « grand projet à réaliser », constitue un élément significatif des stratégies environnementales régionales.



La Coulée verte de l'interconnexion des TGV dans le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF) adopté le 25 septembre 2008.

LA COULÉE VERTE DANS UNE PERSPECTIVE DÉPARTEMENTALE

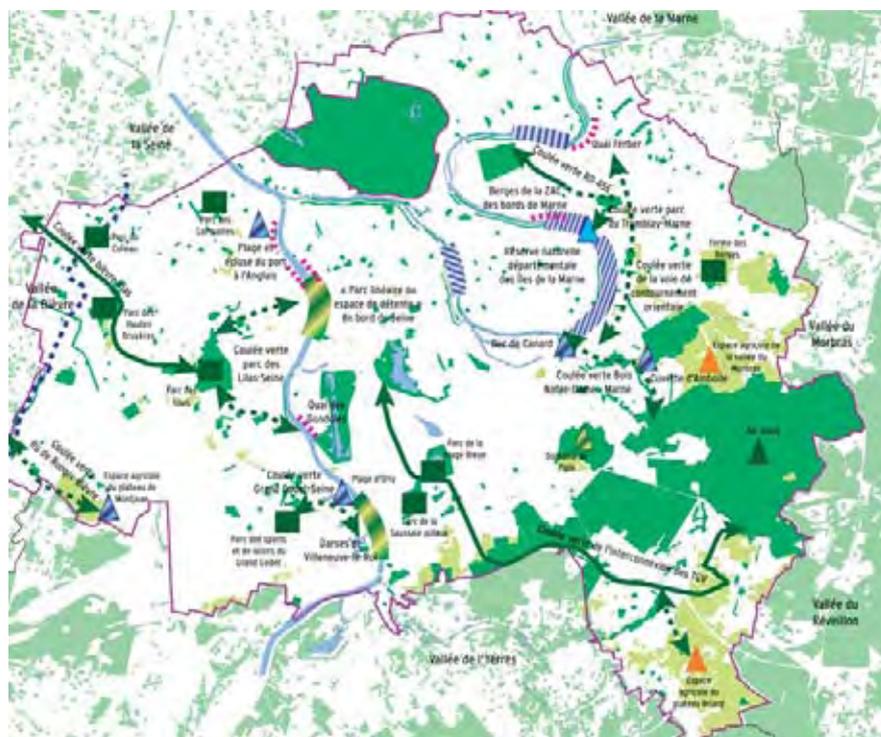
Depuis longtemps déjà, le conseil général du Val-de-Marne a conduit une politique ambitieuse de création d'espaces verts accessibles au public, concrétisée notamment par la réalisation des parcs départementaux. Cette offre trouve un intérêt supplémentaire dans la mise en relation, plutôt que la simple addition, de ces derniers. Pour renforcer la portée du programme dans un territoire fortement urbanisé, la volonté de constituer un maillage vert intégrant les principales entités paysagères s'est rapidement affirmée.

Le Plan vert départemental 2006-2016 a confirmé cette intention en inscrivant au titre de ses orientations « le renforcement de la présence de la nature en ville et l'amélioration de la qualité du paysage urbain par la mise en place d'une trame verte ».

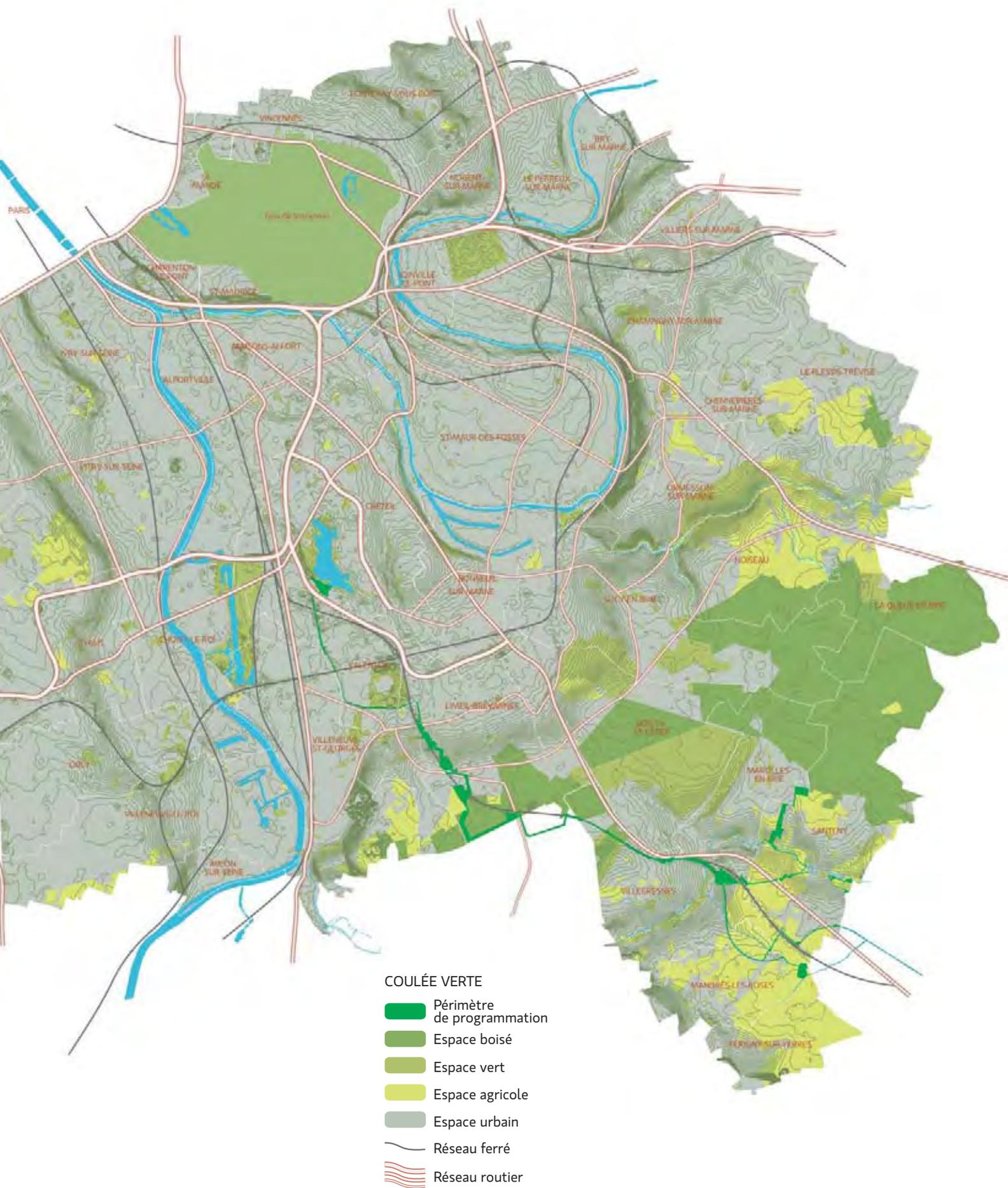
Deux types d'initiatives ont été engagées dans cette perspective. Les premières ont visé la réalisation d'itinéraires de déplacements doux, cyclistes ou piétons ; les secondes doivent contribuer à l'émergence de coulées vertes à l'échelle du territoire

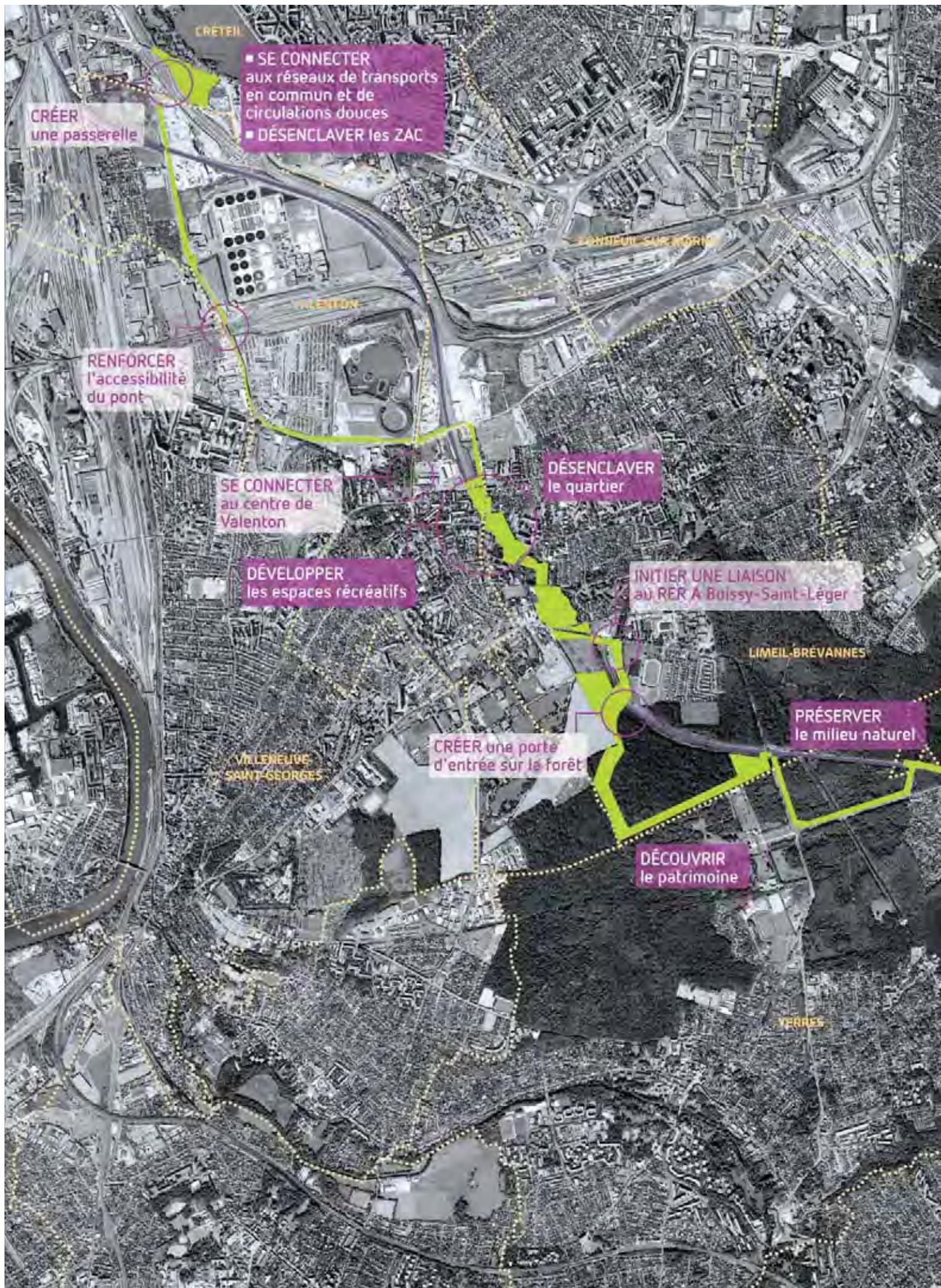
départemental. Trois d'entre elles sont déjà inscrites au Plan vert : Bièvre-Lilas d'Arcueil à Vitry-sur-Seine, pour partie réalisée ; la promenade plantée, d'ores-et-déjà aménagée, longeant la route départementale 45 à Champigny-sur-Marne ; et celle, objet de ce document, le long de la ligne d'interconnexion des TGV. D'autres, révélées par un long travail de recensement mené depuis 2004, apparaissent d'ores et déjà comme des opportunités prometteuses, le long de la vallée du Morbras ou de la Bièvre ou du parc départemental des Lilas jusqu'à la Seine.

La Coulée verte de l'interconnexion des TGV constitue, au-delà des volets de projet et de programmation, un exemple significatif de l'action du conseil général du Val-de-Marne dans la création et la préservation à long terme d'un patrimoine environnemental. Complémentairement à sa participation à l'investissement initial, le conseil général prend en charge la gestion de l'aménagement de la Coulée verte en partenariat avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés.



La Coulée verte de l'interconnexion des TGV dans le Plan vert départemental du Val de Marne 2006-2016.





ENJEUX URBAINS

À l'origine, la Coulée verte en projet longeait essentiellement, aux abords de Créteil, des zones d'activités industrielles et de friches avant de traverser des zones périurbaines, rurales, forestières ou agricoles. Depuis, la pression urbaine a induit des situations nouvelles où la ville, dense ou pavillonnaire, vient au contact du périmètre de la Coulée verte. Ce phénomène, s'il n'a heureusement pas interrompu la continuité de la Coulée verte ou réduit son emprise, conduit toutefois à la repenser tant dans ses usages que dans ses caractéristiques d'aménagement.

Trois grands enjeux urbains ont été identifiés :

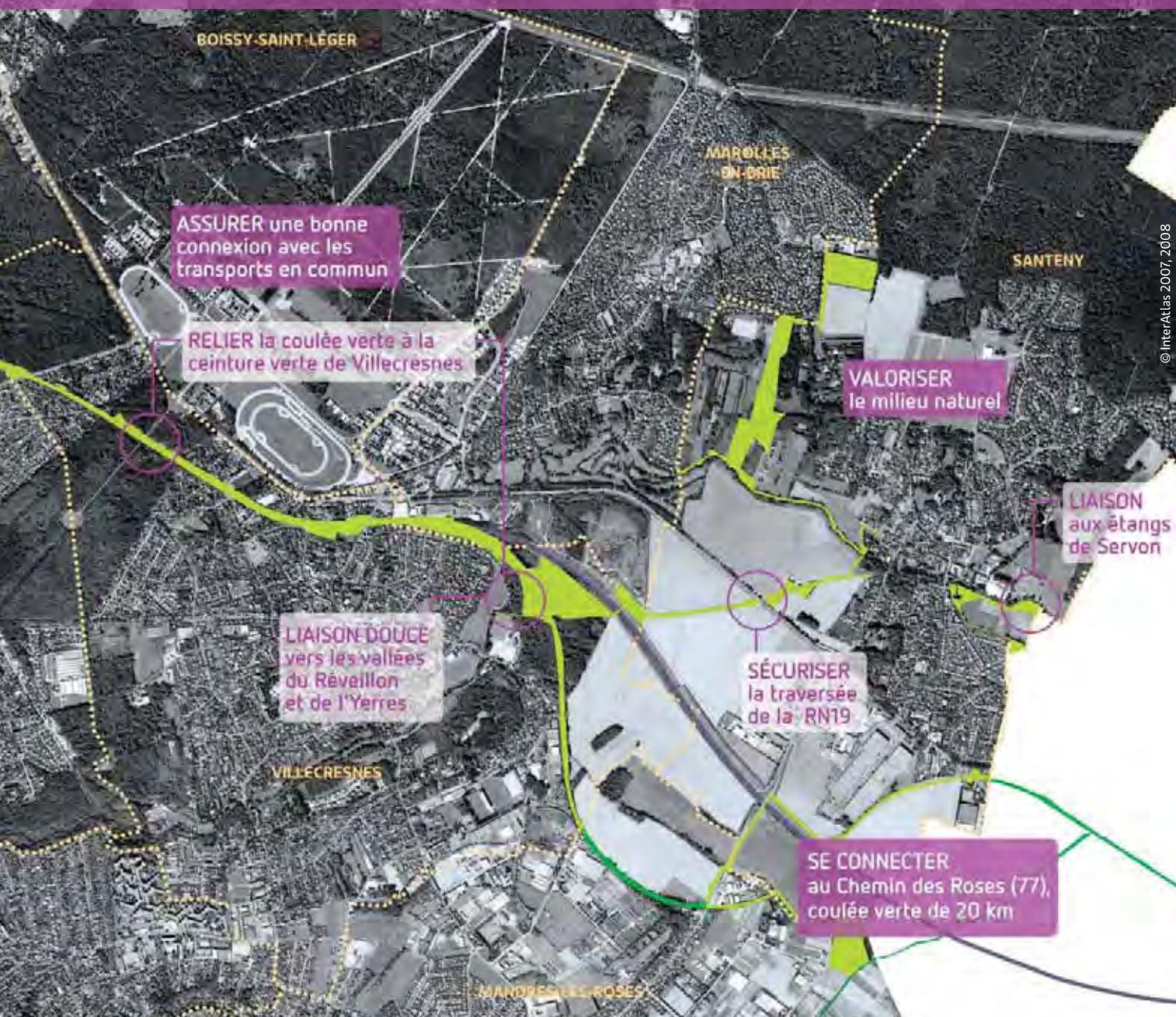
Le développement des modes doux de déplacement :

- un maillage vert cohérent pour une meilleure desserte des centralités et des équipements publics
- des continuités pour relier des territoires divers, caractéristiques du Val-de-Marne
- la fluidification des circulations douces en affirmant la bonne cohabitation des usagers

La connexion au réseau de transports en commun

- un accès régional et départemental
- des promenades plus lointaines avec retour en transport

L'offre d'espaces récréatifs et de repos dans les secteurs d'habitat collectif dense et dans les secteurs d'espaces naturels



ITINÉRAIRE DE LA PLAINE CENTRALE

Valeur patrimoniale actuelle très faible à faible, modérée à terme

Autour de Créteil et Valenton, la première séquence se caractérise par un degré d'artificialisation extrême. Sur ces terrains remaniés, remblais aux sols perturbés, témoins de la mobilité de ce territoire urbanisé, fragmenté par les réseaux ferrés et routiers, les friches se mêlent aux délaissés et aux espaces verts plantés d'espèces horticoles pour former un entrelac mouvant de « nature en devenir ». Si le patrimoine biologique de ces espaces n'offre à l'heure actuelle, en dehors des milieux jouxtant la base de loisirs, qu'un intérêt limité, les potentialités d'amélioration sont réelles. Le projet doit ici être considéré comme une opportunité de création d'une « infrastructure verte », trame de nature pénétrant la ville.

ITINÉRAIRE DE L'ESPACE BOISÉ

OUEST : Valeur patrimoniale actuelle faible, ponctuellement plus élevée, modérée à terme

La partie ouest de la deuxième séquence révèle les reliquats de nature jardinée : friches herbacées, jardins potagers et anciens vergers qui couvraient jadis les coteaux de Limeil-Brévannes. L'étude de programmation affiche l'objectif de donner plus de place à cette nature ordinaire ainsi qu'au cortège d'espèces anthropophiles (liées à l'homme) que l'on y rencontre encore : écureuils, hérissons, orvets, rouge-queue se développeront dans les bosquets, vergers et jardins partagés.

EST : Valeur patrimoniale actuelle forte et très forte à maintenir

A l'est, la Coulée verte offre un tout autre visage en rencontrant le massif forestier de l'Arc Boisé. Cette Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) comprend des chênaies singulières qui abritent des espèces végétales rares telle que la Gentiane pneumonanthe ainsi que des oiseaux protégés au niveau européen (Pic noir et Engoulevent d'Europe). Le propos sera d'amener le visiteur à découvrir ce site remarquable tout en limitant l'impact des aménagements sur ces espaces fragiles.

Valeur écologique

Très forte

Forte

Modérée

Faible

Très faible

TGV en surface

TGV enterré

ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le projet de la Coulée verte s'étend de la plaine urbanisée de Créteil jusqu'aux paysages ruraux de la Brie boisée. Les milieux rencontrés sont variés et leur intérêt biologique est très inégal. À cette multiplicité de situations, l'étude de programmation apporte une gamme de prescriptions spécifiques orientées vers la mise en valeur du potentiel écologique des sites.

ITINÉRAIRE DE LA PROMENADE RURALE

Valeur patrimoniale actuelle modérée, ponctuellement plus élevée, forte à terme

La dernière séquence traverse les plaines agricoles depuis le mont Ezard jusqu'à Santeny pour suivre le cours du Réveillon avant de sinuer au nord à travers les pâtures qui mènent à la Forêt domaniale de Notre-Dame. Le projet accompagnera le développement des milieux de ce territoire auquel cours d'eau, boisements, prairies et vergers confèrent une valeur écologique assez forte.

ITINÉRAIRE DE LA VOIE VERTE

Valeur patrimoniale actuelle faible modérée à terme

C'est principalement la tranchée couverte qui occupe la Coulée verte de Villecresnes à Marolles-en-Brie. Cet espace vert linéaire, engazonné et peu planté, n'offre actuellement que peu d'intérêt biologique. Le projet visera à « renaturer » ces espaces artificiels. Les palettes végétales et les modalités de gestion seront choisies pour développer des formations plus proches des milieux originaux, spontanément colonisables par la flore et la faune sauvages environnantes.



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE PROGRAMMATION

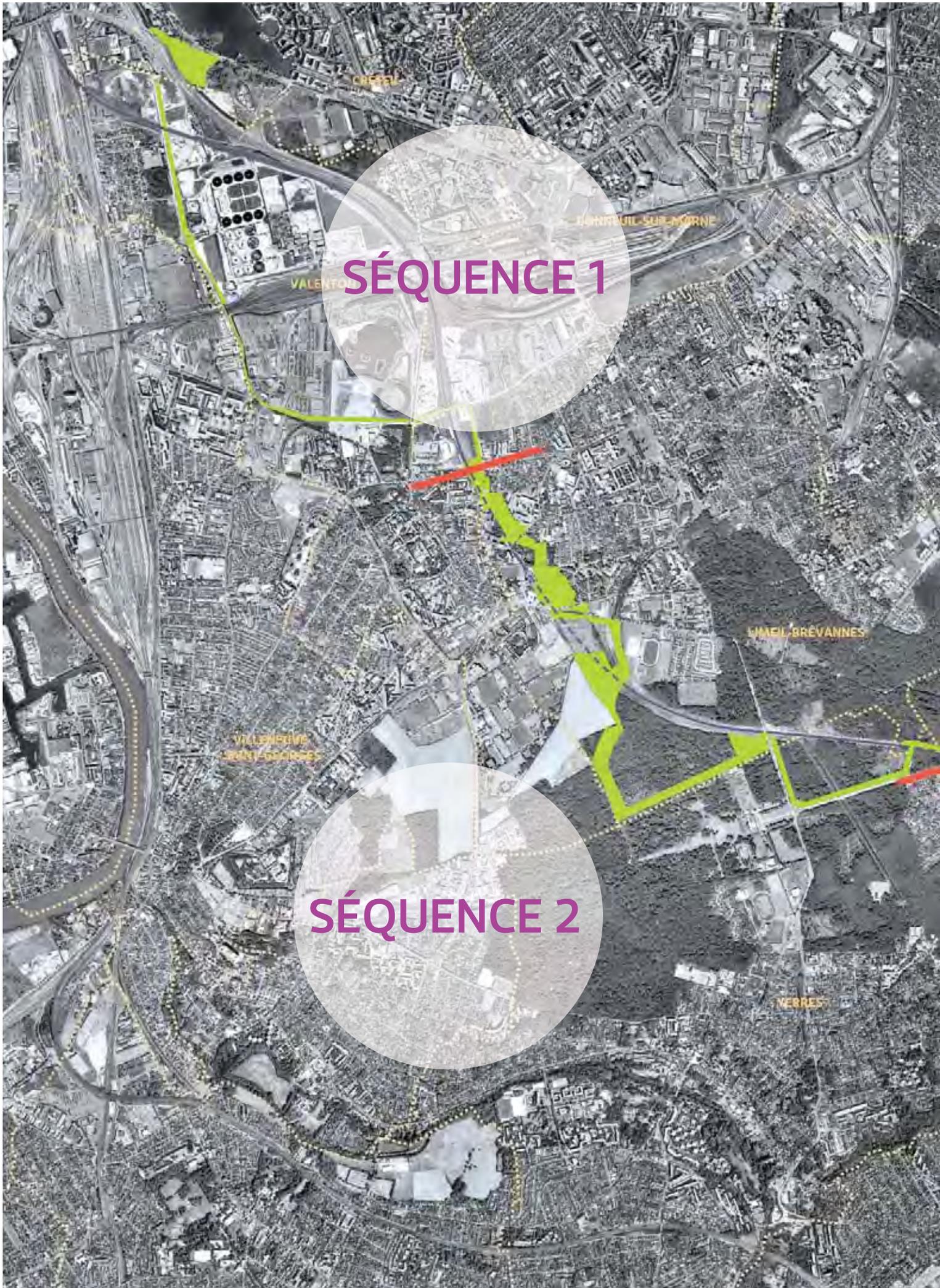
L'intérêt de la coulée verte tient tant à la multiplicité des contextes, des paysages, des systèmes écologiques qui la jalonnent qu'à l'unité de l'approche programmatique qui s'appuie sur un certain nombre de constantes d'aménagement et d'usage. Bien sûr, les aménagements paysagers proposés sur l'ensemble du parcours prennent en considération: l'identité paysagère de chaque lieu, des données écologiques, la palette végétale, la nature des sols, les modes de gestion envisageables...

Dans son ensemble, la Coulée verte » est pensée autour d'objectifs programmatiques communs :

- Intégration dans l'environnement : réduction des nuisances perçues et mise en valeur de l'existant ;
- Mise en relation avec les équipements publics (loisirs, éducatifs, de santé) ;
- Desserte des bassins de populations et désenclavement ;
- Préservation et valorisation du milieu naturel ;
- Développement des espaces d'accompagnement à fonction récréative (espaces verts de proximité, plaine de jeux), récréative et sociale (jardins familiaux), pédagogique (potagers, vergers, pâtures, milieux humides) ;
- Cohabitation des différents types d'usagers ;
- Continuité de l'aménagement. La Coulée Verte devra être perçue comme un aménagement unitaire, déclinable en fonction des contextes locaux.
- Valorisation du milieu naturel existant dans une perspective d'accroissement de la biodiversité. La Coulée Verte s'appuiera sur les milieux écologiques existants pour favoriser leur enrichissement
- Gestion différenciée des espaces et optimisation des coûts d'entretien.

Dans son ensemble, la Coulée verte est structurée par des principes d'aménagement communs :

- un cadre planté, structuré ou plus naturel selon les espaces traversés, à l'échelle du grand paysage et des usages de proximité ;
- un cheminement principal, partagé entre piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes, de 3 à 5 mètres de large, qui se réduira ponctuellement dans les zones plus contraintes ou à fort enjeu écologique et/ou paysager ;
- des cheminements secondaires connectant la coulée verte aux réseaux de circulations douces environnants ;
- des plantations d'accompagnement : arbres et arbustes, prairies, pelouses ;
- un système de récupération naturelle des eaux pluviales dans les espaces plantés (prairies, massifs d'arbres et d'arbustes) ou le long des chemins grâce à un dispositif de drainage (fossés ou noues) permettant la réutilisation des eaux pour l'irrigation.
- un système de mobilier durable (bancs, poubelles, attaches vélos) ;
- un système signalétique d'orientation à caractère pédagogique (écologie, géographie, histoire) ;
- un système d'éclairage de sécurité des traversées de voirie ;
- un dispositif anti-intrusion (fossés, noues, sauts de loup, potelets, barrières...).



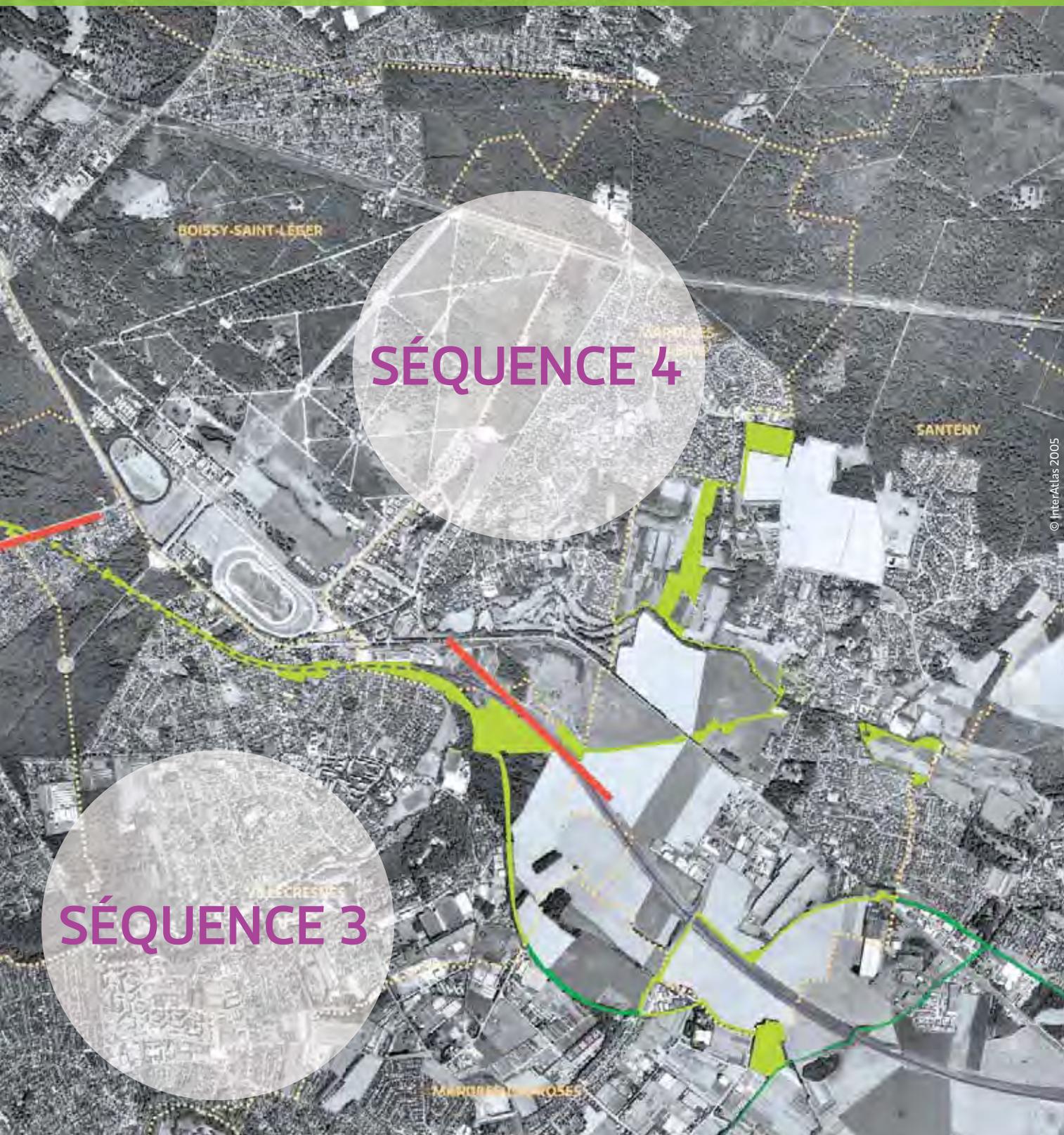
SÉQUENCE 1

SÉQUENCE 2

LA COULÉE VERTE

→ 4 séquences

La Coulée verte traverse les paysages Val-de-Marnais sur un tracé total de plus de 20 kilomètres (environ 100 hectares). Quatre séquences très différentes ont été identifiées.



→ SÉQUENCE 1 ITINÉRAIRE DE LA PLAINE CENTRALE

L'**Itinéraire de la plaine centrale** relie la Base régionale de loisirs de Créteil au bas du coteau de Limeil-Brévannes. Il traverse une zone urbaine dense et en mutation (avec trois ZAC en cours de développement : Pointe du Lac, Val-Pompadour et Ballastière). Cette partie du territoire est par ailleurs très marquée par les infrastructures : La RN406, la LGV, la RN6 enclavent des quartiers les uns des autres. L'enjeu écologique de la séquence est relativement faible (exception faite de la pointe de la base de loisirs), c'est donc les enjeux urbains et le paysage qui définiront les grands traits de l'aménagement. L'écologue accompagnera la démarche par le choix des types de plantation, le choix des végétaux, etc.

- Créer une colonne vertébrale verte
- Fluidifier et développer les modes de déplacement doux
- Protéger les promeneurs des nuisances





- Requalifier la route de la Pompadour
- Unifier les espaces verts limitrophes

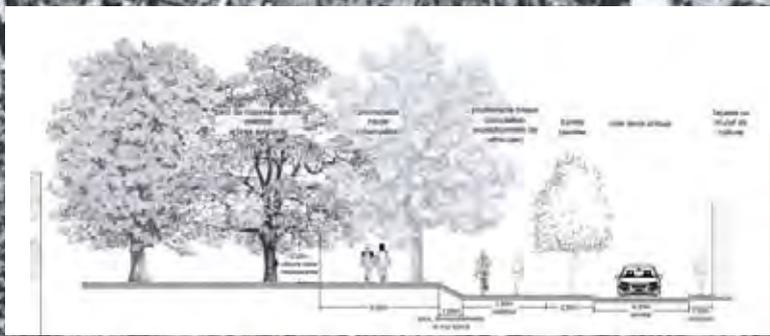
Créer une passerelle



- Développer le potentiel écologique existant
- Envisager des actions pédagogiques

© InterAtlas 2007, 2008

Améliorer la traversée des voies SNCF



Desservir le centre-ville de Valenton



Coupe sur jardins familiaux



Restaurer le parc Saint-Martin



Renforcer la nature en ville

- Sécuriser la traversée de la RD94
- Créer une porte d'entrée sur la forêt



Préserver et mettre en valeur le bois de Grandville

YERRES

→ SÉQUENCE 2 ITINÉRAIRE DE L'ESPACE BOISÉ

L'itinéraire de l'espace boisé gravit le coteau à travers le tissu urbain de Limeil-Brévannes et rejoint l'Arc Boisé au niveau du massif de La Grange. Il traverse, à proximité des quartiers pavillonnaires, quelques zones intéressantes, reliques de l'occupation passée du coteau (potagers, vergers).

Le reste se compose de milieux dégradés (de faibles valeurs biologique et paysagère) mais aussi d'un parc paysager du XIV^e siècle (le parc Saint-Martin). La partie forestière, aujourd'hui isolée des quartiers d'habitation, constitue la seule partie du parcours présentant un 'caractère naturel' ; chose remarquable en milieu périurbain.

- Préserver et mettre en valeur des points forts du territoire
- Entretien et développer les « zones reliques » de l'occupation passée du coteau
- Créer des espaces à fonctions récréative et sociale (secteur d'habitat collectif)

Raccorder à la promenade existante

- Contourner le bois de La Grange pour le préserver
- Conforter un layon au Nord du boisement
- Développer l'intérêt pédagogique d'un boisement naturel en milieu périurbain





Aménager les traversées de voiries

Connexion aux promenades locales

Compléter les aménagements sur la tranchée couverte de Villecresnes

Plantation sur talus
lisière étagée

ENROBE EXISTANT

Prairie ou création
d'une lande à bruyères
(sur terre appauvrie)

STABILISSEMENT

2.00

variable

2.50

→ SÉQUENCE 3 ITINÉRAIRE DE LA VOIE VERTE

L'**itinéraire de la voie verte** emprunte le tracé de l'ancienne ligne Paris-Bastille jusqu'au Mont Ezard. Il marque l'arrivée de la promenade sur le plateau agricole de la Brie et se caractérise par un changement total d'ambiance. En début de séquence, la Coulée verte s'installe sur la tranchée couverte du TGV et a déjà été partiellement aménagée (circulations cycles et piétonnes, prairie). Par ailleurs, une extension au-delà du Mont Ezard, toujours sur l'ancienne ligne ferrée Paris-Bastille, est programmée afin de connecter la Coulée verte de Seine et Marne (environ 20km de promenade supplémentaire).



→ SÉQUENCE 4 ITINÉRAIRE DE LA PROMENADE RURALE

L'**itinéraire de la promenade rurale** permet de rejoindre la forêt domaniale du Bois de Notre-Dame. Il constitue la partie champêtre et bucolique du parcours : cheminement sur le plateau agricole de la Brie, descente vers la vallée du Réveillon, promenade au fil de l'eau et enfin remontée du coteau entre vergers et pâtures en direction du domaine forestier de Notre-Dame. Une antenne permet à l'Est, après un passage dans les rues de Santeny, de rejoindre les étangs de Servon. L'aménagement s'attachera principalement sur cette séquence à valoriser l'existant, souvent à fort enjeu écologique.



Restaurer et développer le complexe prairies/pâtures/vergers

Aménager et sécuriser la traversée de la RN19

Structurer l'espace et cadrer les vues par des plantations





Améliorer le boisement
au contact du bois de
Notre-Dame



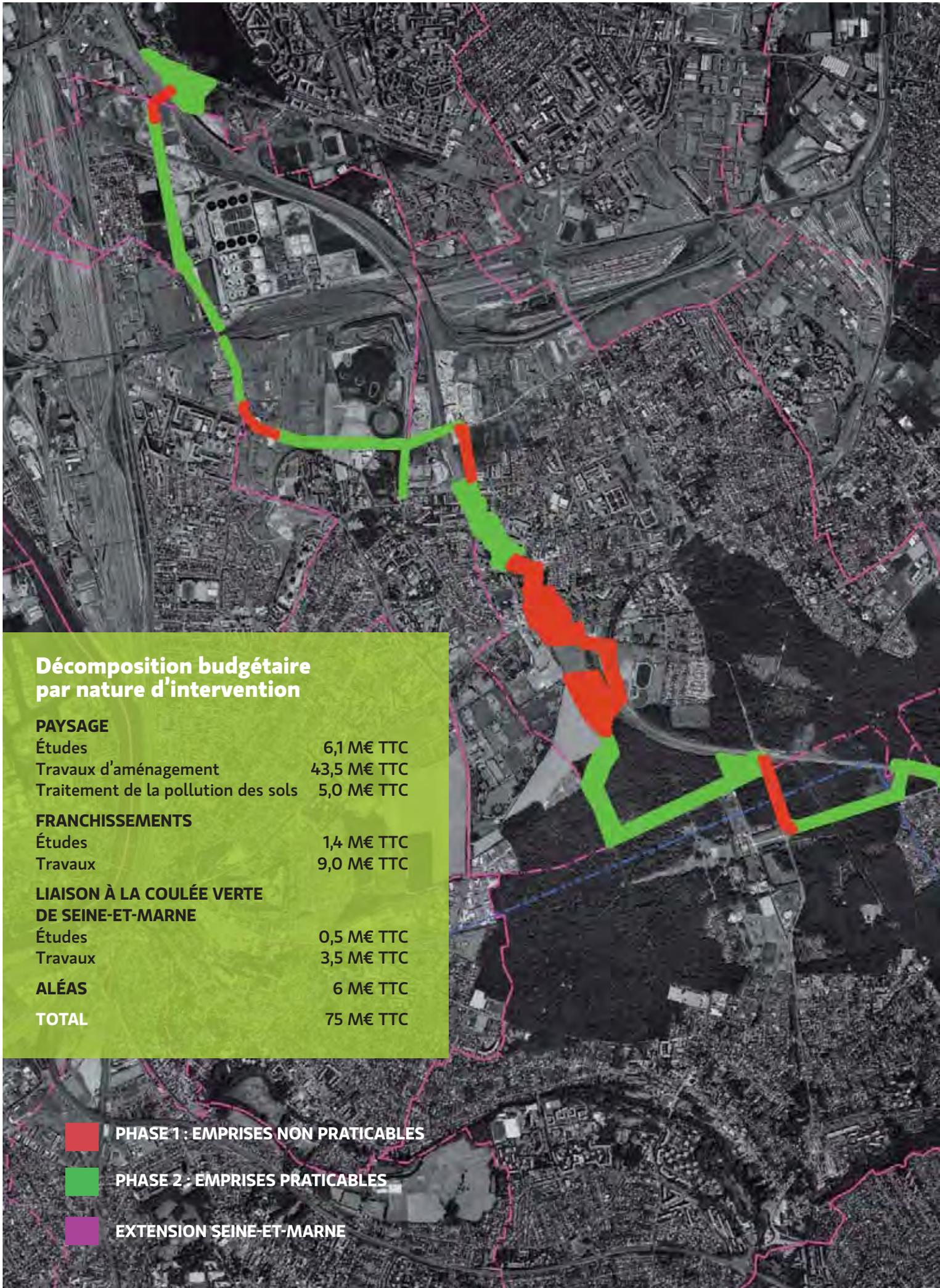
Sécuriser la traversée
de la RD33E

Mettre en valeur la vallée du Réveillon



Valoriser l'activité
de maraîchage





Décomposition budgétaire par nature d'intervention

PAYSAGE

Études	6,1 M€ TTC
Travaux d'aménagement	43,5 M€ TTC
Traitement de la pollution des sols	5,0 M€ TTC

FRANCHISSEMENTS

Études	1,4 M€ TTC
Travaux	9,0 M€ TTC

LIAISON À LA COULÉE VERTE DE SEINE-ET-MARNE

Études	0,5 M€ TTC
Travaux	3,5 M€ TTC

ALÉAS

6 M€ TTC

TOTAL

75 M€ TTC



PHASE 1 : EMPRISES NON PRATICABLES



PHASE 2 : EMPRISES PRATICABLES



EXTENSION SEINE-ET-MARNE

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le montant prévisionnel de l'opération, hors foncier conformément aux statuts du Syndicat mixte, est de 75 M€ toutes dépenses confondues (TDC) valeur juin 2009. Il comprend l'aménagement des connexions aux liaisons locales et celui de l'extension de la Coulée verte jusqu'au Chemin des Roses à Servon (77).

La part régionale (60%) s'élève à 45 M€ TTC et la part départementale (40%) à 30 M€ TTC.

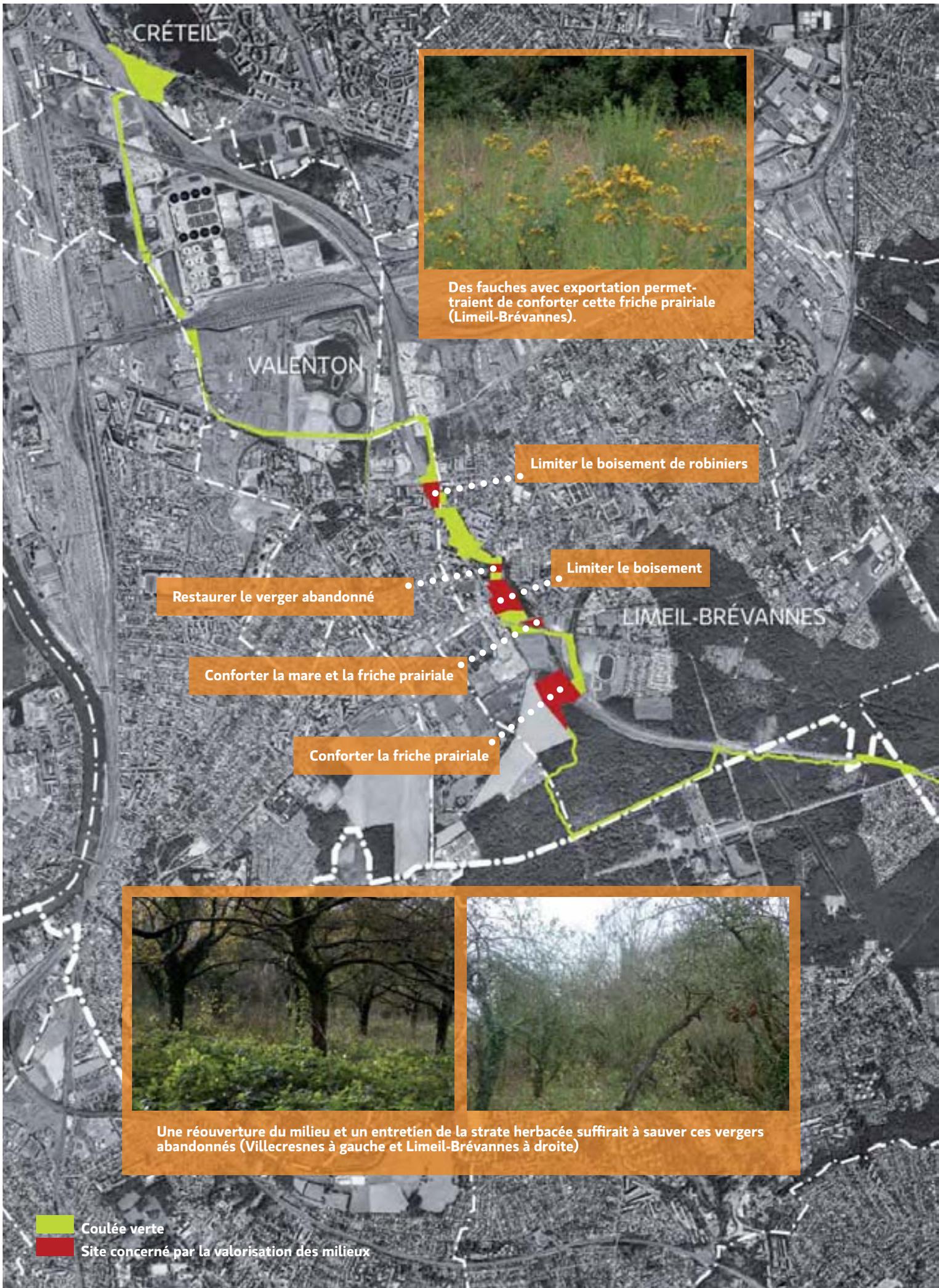
La Coulée verte traverse des emprises praticables ainsi que d'autres non praticables. Afin d'assurer prioritairement la continuité du parcours, il est proposé d'aménager en premier lieu les zones non praticables et de poursuivre ensuite l'aménagement par les zones déjà praticables. Ces dernières feront, par ailleurs, l'objet d'une « valorisation des milieux » lors du premier temps d'aménagement afin de garantir la sécurité et le confort de la promenade.

Ainsi, les usagers disposeront rapidement (en 5 ans) d'un cheminement continu entre Créteil et Santeny. Cette stratégie permettra de plus à la Coulée verte d'être largement perceptible sur le territoire dans un temps relativement court. Les promeneurs pourront ainsi s'approprier et faire vivre l'ensemble des emprises du projet.

Dans un second temps, les espaces déjà fréquentés seront valorisés conformément aux principes généraux d'aménagement définis à l'échelle de la Coulée verte (voie mixte, plantations et installation des équipements d'accompagnement).

Cette stratégie devra notamment intégrer l'avancement des projets riverains et de la libération des emprises foncières.





CRÉTEIL

VALENTON

LIMEIL-BRÉVANNES



Des fauches avec exportation permettraient de conforter cette friche prairiale (Limeil-Brévannes).

limiter le boisement de robiniers

limiter le boisement

Restaurer le verger abandonné

Conforter la mare et la friche prairiale

Conforter la friche prairiale



Une réouverture du milieu et un entretien de la strate herbacée suffirait à sauver ces vergers abandonnés (Villemesnil à gauche et Limeil-Brévannes à droite)

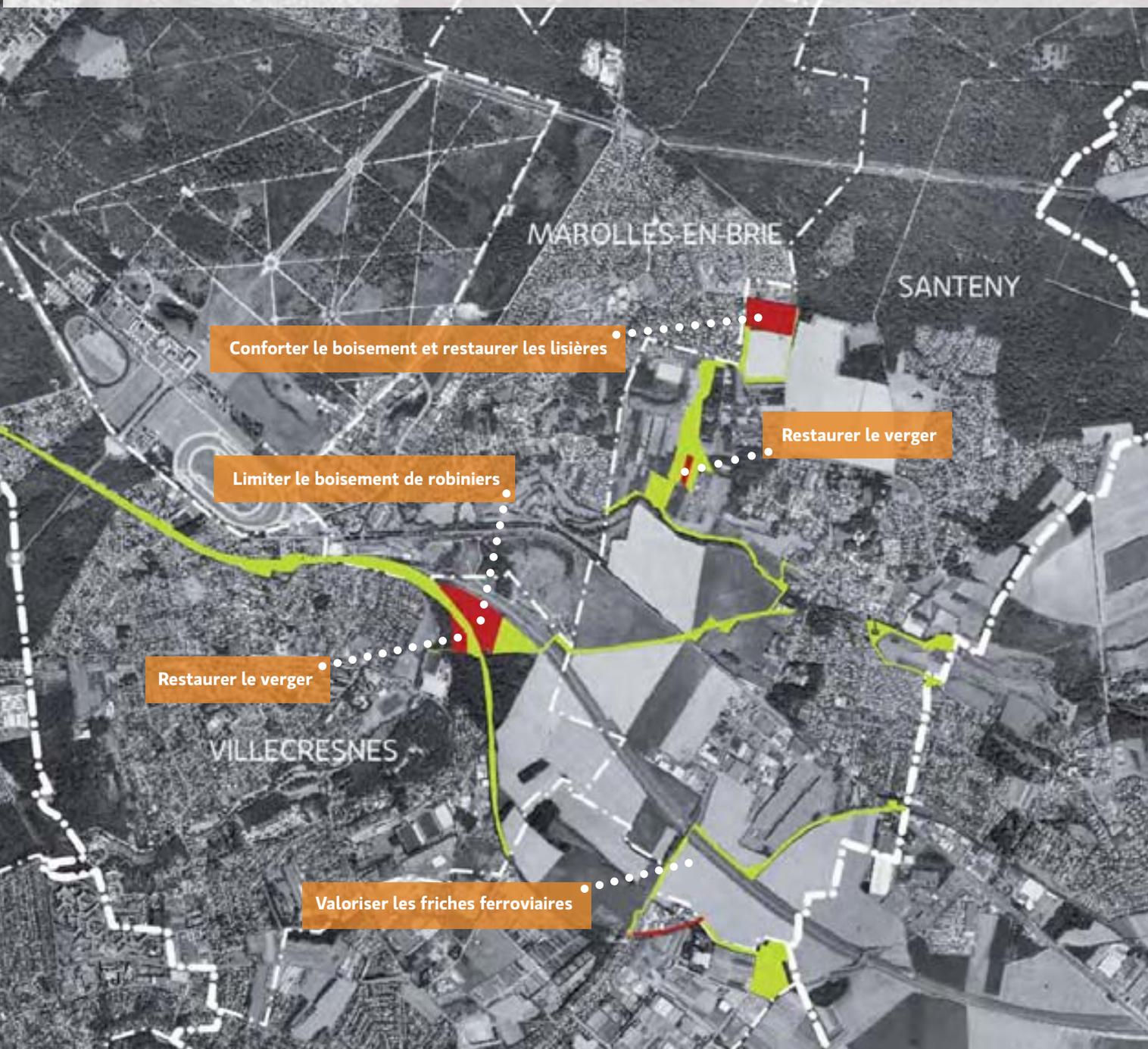
■ Coulée verte
■ Site concerné par la valorisation des milieux

VALORISATION DES MILIEUX

Dans l'attente d'un aménagement futur, il est primordial d'intervenir très rapidement sur certains espaces afin de les préserver et/ou de les valoriser pour des raisons écologiques et économiques. En effet, tous ont été répertoriés comme des unités à enjeux écologiques forts ou pouvant le devenir.

Les travaux consistent notamment à réduire et remplacer les boisements rudéraux et anthropisés par des friches prairiales ou des fruticées, selon les endroits, et à revaloriser les vergers et potagers existants laissés à l'abandon depuis plusieurs dizaines d'années.

Plus généralement et sur l'ensemble des emprises, un accompagnement des dynamiques naturelles en place grâce à des interventions simples mais toujours stratégiques (enrichissement ou appauvrissement des sols, contrôle des invasives, sélection, réouverture etc.) permettront d'imaginer des milieux riches en terme d'ambiances et de biodiversité tout en réduisant les coûts directs (investissement et gestion) mais aussi indirects (externalités, notamment sur l'environnement).





CODE "SOIGNÉ"
 Pelouses à usage récréatif et sportif, massifs fleuris, espaces à vocation décorative...
 Le code "rustique" sera également appliqué aux zones plus large d'accompagnement

Décomposition budgétaire par code qualité de gestion

Aspect soigné (10 hectares)	170 000 € TTC / an
Aspect rustique (60 hectares)	540 000 € TTC / an
Aspect naturel (30 hectares)	120 000 € TTC / an
Soit un coût total annuel	830 000 € TTC / an



Codes de gestion des espaces :
 différents codes sont appliqués selon la nature des sites

- Aspect soigné
- Aspect rustique
- Aspect naturel



CODE "NATUREL"
 Friches, boisements, prairies naturelles...

GESTION FUTURE DES ESPACES

Pendant longtemps, les parcs urbains ont été aménagés et gérés avec une volonté de mettre en valeur un savoir faire horticole et d'offrir des espaces soignés aux usagers. Ils étaient entretenus de manière homogène.

Ces pratiques ne sont plus adaptées à la diversité des paysages et des usages actuels, ni à la prise en compte de l'impact de nos activités sur l'environnement. Certaines collectivités, désireuses de trouver un équilibre entre les exigences et l'utilisation du public mais aussi entre le respect et la protection de la nature, tendent vers une alternative qu'est la gestion différenciée.

La gestion différenciée consiste à adapter l'entretien des espaces verts en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage. Sans pour autant viser au tout écologique; il faut intégrer les préoccupations environnementales tout en s'adaptant à une utilisation plus contemporaine.

Plusieurs codes qualités sont ainsi définis et appliqués aux différents espaces de l'aménagement.

La gestion future de la Coulée verte est prévue selon un mode de conventionnement avec les communes de situation traversées. Le Conseil général assurera la gestion horticole afin d'assurer la pérennité de l'espace. Les communes auront la charge du nettoyage, de l'entretien du mobilier et de la surveillance.



Comité syndical du SMER de la Coulée verte de l'interconnexion des TGV

Membres titulaires :

Présidente du syndicat mixte : Sylvie ALTMAN,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Roberto ROMERO,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Seconde Vice Présidente : Hella KRIBI-ROMDHANE,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Secrétaire : Jean-Luc TOULY,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Hervé HOCQUARD,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Marie-Dominique AESCHLIMANN,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Premier Vice Président : Alain BLAVAT,
Conseil général du Val-de-Marne

Laurent GARNIER,
Conseiller général du Val-de-Marne

Marc THIBERVILLE,
Conseiller général du Val-de-Marne

Trésorier : Pierre-Jean GRAVELLE,
Conseiller général du Val-de-Marne

Membres suppléants :

Nadia BRAHIMI,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Gilles-Maurice BELLAÏCHE,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Daniel GUERIN,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Laurence COHEN,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Véronique CARANTOIS,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Sophie DESCHIENS,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Laurent DUTHEIL,
Conseiller général du Val-de-Marne

Daniel DAVISSE,
Conseiller général du Val-de-Marne

Joseph ROSSIGNOL,
Conseiller général du Val-de-Marne

Jean-Daniel AMSLER,
Conseiller général du Val-de-Marne

Équipe de projet

Conseil général du Val-de-Marne, Direction des Espaces Verts et du Paysage :

Jacqueline VARIER-GANDOIS,
chef du service études et programmation

Gaëlle LAOUENAN,
chargée de projets

Véronique LATHIERE,
paysagiste

Xavier ANSORENA,
responsable gestion

Daniel JEAN,
ingénieur d'études

Bureau de dessin

Florence BERLIN
Béatrice CHARLIAC
Thomas WAINRIB

Bureaux d'études associés

Biodiversita
Bureau Sol Consultants
Geometric
Iosis Infrastructure

Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

Maîtrise d'ouvrage Grands projets

Caroline DUMAS-PILAT,
chargée de mission Grands projets

Nora SMAIL,
gestionnaire

Gilles DUQUENOY,
chef de projet

Etude de programmation
réalisée en lien avec les services
de la Région Ile-de-France
et du Conseil général du Val-de-Marne



Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation
de la Coulée verte de l'interconnexion des TGV

